



L'union par l'action

## **Cahier des charges**

Conseils et accompagnement dans  
la création, l'adaptation et la diffusion  
d'outils de communication

D'octobre 2026 à décembre 2027

**URPS Chirurgiens-dentistes Nouvelle Aquitaine**

## 1- Identification de l'organisme émetteur de la consultation

La présente consultation est émise par l'URPS Chirugiens-dentistes Nouvelle Aquitaine, représentée par son Président ; Dr Jacques Wemaere.

URPS CHIRURGIENS-DENTISTES NOUVELLE AQUITAINE (Association loi 1901)  
Ci-après nommée URPS  
Immeuble Le Fénelon, 1 allée Le Fénelon, 33 370 TRESSES  
Tél : 05 33 09 36 38 – Port : 06 40 15 30 35  
Courriel pour les demandes de précisions éventuelles : projet@urpscdna.org  
Courriel pour l'envoi des candidatures : projet@urpscdna.org

Mme Hélène Fortin, Coordinatrice régionale, sera l'interlocutrice opérationnelle pour le suivi de la consultation ainsi que pour les prestataires retenus.

L'Union Régionale des Professionnels de Santé Chirugiens-dentistes Nouvelle-Aquitaine est une des dix URPS de la région néo-aquitaine.

Les URPS (Unions Régionales des Professionnels de Santé) ont été créées dans le cadre de la loi HPST du 21 juillet 2009 et du décret N° 2010-585 du 2 Juin 2010.

Les URPS ont pour mission de contribuer, avec l'Agence Régionale de Santé, à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional ainsi qu'à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre.

Parmi les missions attribuées aux URPS, figurent notamment :

- l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ambulatoires ;
- l'organisation de l'exercice professionnel, notamment de la permanence des soins mais aussi de nouveaux modes d'exercice ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des mesures destinées à améliorer l'aménagement de l'offre de soins sur le territoire et l'accès aux soins sur le territoire et l'accès aux soins des patients ;
- les actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique ;
- le déploiement des systèmes de communication et d'information partagés ;
- le programme régional de gestion du risque et la mise en œuvre du développement professionnel continu.

Concernant l'URPS Chirugiens-dentistes Nouvelle-Aquitaine, l'association existe officiellement depuis janvier 2016. Le Conseil d'administration est composé de 15 élus chirurgiens-dentistes libéraux en activité qui définissent les orientations des actions à mener par l'association.

Une équipe salariée met en œuvre les décisions du Conseil d'administration.

**Il est à noter que les mandats actuels des élus du Conseil d'administration devaient s'achever début 2026. Un récent décret (décret n°2026-343 en date 30 avril 2026) les proroge jusqu'au 31 octobre 2027.**

**Dans ce contexte, une période de transition non prévue initialement a lieu jusqu'à la mise en place de la future mandature. La présente consultation vise donc à répondre aux besoins de prestations de services en communication de l'URPS CD NA durant cette période transitoire, afin d'assurer la continuité des actions de communication institutionnelles.**

Parmi les activités de l'URPS CD NA ou avec la participation de l'URPS CD NA, peuvent être mentionnées (liste non exhaustive) :

- la participation des élus aux instances de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie et aux diverses réunions de l'Agence Régionale de Santé relatives à l'organisation et l'offre de santé (Permanences des soins, comités des Maisons de Santé et Pôles de Santé Pluriprofessionnels, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, Plateformes Territoriale d'Appui, Contrats Locaux de Santé...);
- le pilotage d'un plan d'actions régional en faveur de la santé bucco-dentaire des jeunes publics (0-6 ans, plus de 12 ans, 16-25 ans);
- la réalisation d'études sur l'organisation de l'offre de soins et les pratiques professionnelles en cabinet dentaire;
- les actions à destination des chirurgiens-dentistes libéraux: promotion de formations continues en lien avec des thématiques de santé publique, diffusion de guides professionnels, relai d'informations diverses en santé publique...
- les actions à destination des étudiants en odontologie: aides financières, prix de thèse en santé publique, participation événementielle...
- les actions interprofessionnelles: soirées événementielles, outils pratiques, programmes de prévention inter-URPS...

## **2- Objet de la consultation**

### **2.1 Réglementation applicable**

Dans le cadre de prestations de services en communication, l'URPS n'engagera pas de frais ultérieurs à la mandature en cours. La valeur estimée hors taxe du besoin étant inférieure aux seuils européens, cette consultation relève alors d'une procédure adaptée.

### **2.2 Objectifs et besoins**

L'URPS souhaite poursuivre le développement de sa visibilité, de sa notoriété et de son image à travers des actions de communication auprès de ses publics-cibles (chirurgiens-dentistes libéraux, étudiants en odontologie, partenaires institutionnels).

Le présent cahier des charges porte sur le choix de prestataire(s) de services en communication, pour conseiller et accompagner l'URPS dans la conception, l'adaptation et la diffusion d'outils, nécessaires à la réalisation des actions de communication prévues auprès de ses publics-cibles.

**Compte tenu de la prorogation des mandats des représentants des chirurgiens-dentistes libéraux conventionnés aux URPS, la présente consultation couvre la période allant de septembre 2026 jusqu'à la mise en place de la nouvelle mandature, avec une prolongation possible jusqu'au 31 décembre 2027 afin de tenir compte du temps d'installation du nouveau Conseil d'administration.**

Dans ce cadre, une attention particulière sera donnée notamment à l'adaptation des outils de communication déjà existants : print, web, réseaux sociaux. Le cas échéant, le prestataire pourra proposer le développement de nouveaux outils.

### 2.3 Actions existantes

Depuis 2016, l'URPS a mis en place une stratégie de communication à destination principale des chirurgiens-dentistes libéraux, comprenant un site internet, une page Facebook, un compte Twitter, une page LinkedIn, une newsletter mensuelle et une lettre d'information diffusée par voie postale.

**Les contenus sont définis et élaborés par le Conseil d'administration et Mme Hélène Fortin.**

D'autres outils de communication sont créés de façon ponctuelle : flyers sur les formations continues à destination des chirurgiens-dentistes libéraux, fiches et guides professionnels, vidéos courtes...

### 2.4 Calendrier prévisionnel de la consultation

Date estimative	Etape
7 septembre 2026 à 23h59	Date et heure limite de réception des offres
10 septembre 2026	Envoi d'un courriel aux candidats non retenus pour offres reçues hors délai, offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées.
24 septembre 2026	Examen des offres
28 septembre 2026	Envoi d'un courriel au(x) prestataire(s) retenu(s)

### 2.5 Description des prestations

Les prestations décrites ci-dessous constituent des **actions prévisionnelles** pour l'URPS de septembre 2026 à décembre 2027. Elles devront faire l'objet d'une estimation tarifaire par lot (et par type d'outils pour le lot 4), transmise dans une grille tarifaire, pour permettre à l'URPS de pouvoir décider des commandes à réaliser par lot ou à l'unité par type d'outils, en fonction des réalisations effectivement menées par l'URPS.

Lot	Dénomination et précisions
1	<b>Lettres d'information – 3 numéros sur la période (février-mars, juin-juillet, octobre)</b> 12 pages A4 Assistance éditoriale, mise en page, intégration de corrections, livraison d'un fichier pdf pour impression et diffusion web Impression en 3100 exemplaires, Papier 135 g, couché brillant, routage (mise sous film transparent) et affranchissement (j+7)
2	<b>3 Vidéos portraits - Prix de thèse URPS en santé publique</b> 3 films de 3 minutes chacun, de chirurgiens-dentistes nominés à un prix Tournage à prévoir entre mars et mai 2027 en Nouvelle-Aquitaine Intégration d'une musique pour chaque film, sous-titrage, corrections, habillage graphique Livraison sur fichier vidéo
3	<b>Vidéo – Coût pour 1 prestation</b> Vidéo de moins de 2 min, portrait de chirurgiens-dentistes en cabinet et hors cabinet Tournage à prévoir en Nouvelle-Aquitaine Intégration d'une musique pour chaque film, sous-titrage, corrections, habillage graphique Livraison sur fichier vidéo

4	<p><b>Outils divers à destination des chirurgiens-dentistes, des autres professionnels de santé, des étudiants en odontologie</b></p> <p>Affiches A3 Fiches pratiques 4 pages A4 Flyers 4 pages A5 et bulletins d'inscriptions 2 pages A5 Guide 16 pages A4 Mise en page, intégration de corrections, livraison de fichiers pdf pour impression et diffusion web Impression, routage et affranchissement à préciser ultérieurement</p>
5	<p><b>Bilan de la mandature de l'URPS 2021-2027 - 12 pages A4</b></p> <p>Assistance éditoriale (titrage, réécriture à la marge), conception de la maquette graphique, mise en page des textes, intégration d'images, création d'illustrations, intégration des corrections Livraison d'un fichier pdf pour impression et diffusion web Impression en 3100 exemplaires, Papier 135 g, couché brillant, routage (mise sous film transparent) et affranchissement (j+7)</p>

Les candidats peuvent présenter une offre pour un seul lot, pour plusieurs lots, pour tous les lots. Un candidat ne peut pas présenter plusieurs offres pour un même lot. Le recours à des sous-traitants devra être mentionné dans le dossier de réponse et ne pourra pas s'appliquer à l'ensemble des lots concernés.

## 2.6 Zone d'exécution et durée de la prestation

Une attention particulière sera accordée aux prestataires localisés en Nouvelle-Aquitaine.

Les demandes de prestations de services débuteront à compter du 15 octobre 2026 et jusqu'au 31 décembre 2027 sauf éventuelle disposition réglementaire publiée ultérieurement, précisant la date de début de la nouvelle mandature de l'URPS CD NA.

## 2.7 Budget prévisionnel estimé

Pour 2026-2027, le budget prévisionnel total maximal pour l'ensemble des lots mentionnés à l'article 2.5 est estimé à 64 000 euros TTC.

## 2.8 Clauses particulières - Fixation des prix et facturation des prestations

Le montant des prestations facturées devra correspondre aux prix communiqués par les prestataires retenus dans leur dossier de réponse à la présente consultation.

Avant toute réalisation, les commandes devront faire l'objet d'un devis transmis à l'URPS et soumis pour signature au président de l'URPS.

A l'issue des prestations, le règlement des factures émises par les prestataires sera réalisé dans un délai maximum de 30 jours calendaire.

Pour les prestations dont le montant excède 10 000 euros TTC, le versement d'un acompte de 20% en début de projet pourra être facturé.

### 3- Éléments à produire

Les dossiers de réponse à la consultation seront examinés par les élus de l'URPS CD NA, lors du Conseil d'administration en date du 24 septembre 2026.

Les candidats devront transmettre, sous format numérique, un dossier complet rédigé en langue française avec prix affichés en euros, HT et TTC, dans la limite de 25 pages maximum (taille de police : 10 à 12 maximum), comprenant :

- des pièces de référence ;
- une note de synthèse, présentant le prestataire, ses références, son expérience et sa compréhension de notre demande ;
- une présentation de l'équipe en charge de la réponse, précisant les compétences associées ;
- des modalités d'organisation et de fonctionnement ;
- une proposition de retroplanning-type ;
- une estimation budgétaire la plus précise possible, par lot et par type d'outils pour le lot 4 (cf. Annexe 1 à compléter).

En complément, les candidats devront transmettre les documents attestant :

- de leur situation régulière au regard des obligations fiscales et sociales ;
- de la détention d'une assurance de responsabilité civile professionnelle.

**L'ensemble des documents demandés ci-dessus et la limite des 25 pages pour le dossier de présentation sont obligatoires.**

**Leur absence ou le non-respect du nombre limite de pages entraînent la non-conformité du dossier de réponse présenté et, de fait, son rejet.**

*Nota : les pièces administratives (fiscales, sociales, assurances) ne sont pas comptabilisées dans la limite de 25 pages.*

### 4- Critères de sélection

**Éléments tarifaires et cohérence du prix global : 30%**

**Valeur qualitative : 70%**

Ces critères qualitatifs porteront sur les références, la qualité de la note de synthèse, la capacité du prestataire à comprendre la demande de l'URPS, la présentation de l'équipe, le contenu des propositions (modalités d'organisation et retroplanning-type) et la formulation de premières préconisations.

### 5- Modalités de transmission et de réceptions des propositions

**Le dossier de réponse à la consultation est à envoyer au plus tard pour le 7 septembre 2026 par courriel à l'adresse suivante : [projet@urpscdna.org](mailto:projet@urpscdna.org)**

## 6- Publicité de la consultation

Conformément aux articles R.2123-4, R.2143-1 et R.2151-1 du Code de la commande publique, les modalités de publicité et de mise en concurrence relatives à la présente procédure adaptée sont librement déterminées par l'URPS CD NA, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

La présente consultation fait ainsi l'objet d'une publicité proportionnée à son montant et à son objet, via les supports suivants :

- **Publication intégrale du cahier des charges sur le site internet de l'URPS Chirugiens-Dentistes Nouvelle-Aquitaine** : <https://www.urps-chirurgiensdentistes-na.fr/>
- **Diffusion de l'avis de consultation et du lien de téléchargement sur les réseaux sociaux institutionnels de l'URPS** (LinkedIn et Facebook).

Ces modalités de publicité ont pour objectif d'assurer une mise en concurrence effective et accessible aux opérateurs économiques susceptibles de répondre, conformément aux exigences applicables aux marchés à procédure adaptée.

## Annexe 1 : Grille tarifaire à retourner dans le dossier de réponse

Désignation	Prix HT	TVA	Prix TTC
<b>Lot 1 - Lettres d'information - 3 numéros</b> Prix pour les 3 numéros - Format 12 pages A4 Conception, livraison fichier pdf pour impression et diffusion web Impression en 3100 exemplaires, Papier 135 g, couché brillant, routage (mise sous film transparent) et affranchissement (j+7)			
<b>Lot 2</b> <b>3 Vidéos portraits - Prix de thèse URPS en santé publique</b> Prix pour les 3 Films de 3 minutes			
<b>Lot 3 - Vidéo</b> Vidéo de 2 min – Prix pour 1 vidéo			
<b>Lot 4 - Outils divers</b>			
Prix unitaire - Conception Affiche A3 et livraison fichier pdf pour impression et diffusion web			
Prix unitaire - Conception Fiche pratique A4 4 pages et livraison fichier pdf pour impression et diffusion web			
Prix unitaire - Conception Flyer 4 pages A5 et bulletin d'inscription 2 pages A5 et livraison des fichiers pdf pour impression et diffusion web			
Prix - Conception Guide 16 pages A4 et livraison fichier pdf pour impression et diffusion web			
<b>Lot 5 - Bilan de la mandature de l'URPS 2021-2027</b>			
Prix unitaire - Bilan de 12 pages A4 Conception, livraison fichier pdf pour impression et diffusion web Impression en 3100 exemplaires, Papier 135 g, couché brillant, routage (mise sous film transparent) et affranchissement (j+7)			